



“BÂTIR ENSEMBLE”

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2023-04 – Traitant de la démolition d'immeubles

Je, soussigné, Guy Boivin, conseiller municipal, donne avis par la présente que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil, le Règlement 2023-04 - traitant de la démolition d'immeubles.

DONNÉ à Saint-Paul-de-Montminy, ce quatrième jour de juillet 2023.

MONSIEUR GUY BOIVIN, conseiller # 1